

Disclaimer

Ce document contient des informations financières provisoires non auditées, qui n'ont pas été contrôlées par les commissaires aux comptes de Compagnie de Financement Foncier (la « Compagnie »). Ce document reproduit certaines informations financières trimestrielles que la Compagnie a l'obligation de publier. Il est fourni à simple titre informatif et ne doit pas être considéré comme une invitation à investir, une sollicitation commerciale ou un appel public à l'épargne et ne constitue pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de fourniture de services financiers. Il ne doit pas non plus être considéré comme une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente d'obligations foncières.

En particulier, ce document et les informations qu'il contient ne constitue pas une offre de vente de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Aucun titre financier de la Compagnie n'a été ou ne sera enregistré en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Conformément à une ordonnance de la Securities and Exchange Commission de 1940, telle que modifiée, la Compagnie a été exemptée du respect des dispositions de l'Investment Company Act de 1940 (tel que modifié) sous réserve du respect de certaines conditions. La Compagnie n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement d'une offre aux Etats-Unis d'Amérique ou de mener une quelconque offre au public de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Ce document et son contenu ne doivent pas être consultés, aux Etats-Unis d'Amérique, par des personnes autres que des « investisseurs institutionnels qualifiés » (« QIB ») tels que définis par la Règle 144A prise en vertu du Securities Act (« Règle 144A »). Les obligations foncières de la Compagnie ne seront pas offertes ou vendues aux Etats Unis d'Amérique, sauf aux QIB, conformément à la Règle 144A, ou en vertu de toute autre exemption ou transaction qui ne serait pas soumise aux formalités d'enregistrement prévues par le Securities Act.

Toute décision d'acheter des obligations foncières émises par la Compagnie doit être faite uniquement sur la base des termes et conditions définitives desdites obligations foncières et des informations contenues dans la notice d'offre émise dans le cadre de l'offre d'obligations foncières considérée et aucune certitude ne doit être accordée à une déclaration autre qui ne serait pas contenue dans ladite notice d'offre publiée par la Compagnie dans le cadre de cette offre. Toute notice d'offre émise dans le cadre d'une offre d'obligations foncières pourrait contenir des informations différentes de celles contenues dans ce document. Les investisseurs potentiels devront effectuer leurs propres diligences et leur propre évaluation de la condition financière et commerciale de la Compagnie et de la nature des obligations foncières et devront consulter leurs propres conseils juridiques, financiers ou autres avant de prendre une décision d'investissement relative aux obligations foncières de la Compagnie.

Ces informations vous sont fournies en l'état, et ont un but exclusivement informatif. Elles ont néanmoins été fournies par des sources considérées comme fiables. Cependant, dans le cas où l'information a été fournie par des sources tierces, la Compagnie n'a pas vérifié l'exactitude ou l'exhaustivité de celles-ci.

La Compagnie a l'intention d'assurer l'exactitude et le caractère actualisé des informations et se réserve le droit d'apporter toute correction à son contenu, à tout moment et sans préavis. Elle n'est cependant pas en mesure de garantir l'exhaustivité des informations. De plus, elle n'accepte aucune responsabilité en cas d'erreur, d'inexactitude ou d'omission relative à de telles informations.

***Informations relatives à la qualité des actifs financés
(CRBF n°99-10 modifié Article 13 bis)***

SOMMAIRE

- I. BILAN SIMPLIFIÉ**
- II. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS**
- III. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES**
- IV. EXPOSITIONS SUR LES PERSONNES PUBLIQUES**
- V. VALEURS DE REMPLACEMENT**
- VI. PASSIFS PRIVILÉGIÉS**
- VII. PASSIFS NON PRIVILÉGIÉS**
- VIII. DURÉES DE VIE**
- IX. LIQUIDITÉ À 180 JOURS**
- X. POSITION DE TAUX**

I. BILAN SIMPLIFIE (Encours de gestion rapprochés des encours comptables)

ACTIF	Encours (Md€)	PASSIF	Encours (Md€)
Actifs hypothécaires	39,42	Passifs privilégiés	63,30
encours détenus en direct (*)	30,31	dont Obligations Foncières	62,71
prêts sécurisés article L.211-38	9,11	dont écarts de change sur O.F	-0,27
Expositions sur personnes publiques	29,74	Passifs chirographaires	9,62
encours détenus en direct	17,24	dont mises en pension	1,72
prêts sécurisés article L.211-38	11,84	Passifs subordonnés	2,29
placement court terme à la Banque de France	0,67	dont compte courant d'associé	2,10
Autres actifs (comptes de régularisation, ICNE sur actifs et sur dérivés, surcotes sur prêts,...)	2,45	Capitaux propres	3,17
Valeurs de remplacement	6,75		
TOTAL ACTIF	78,37	TOTAL PASSIF	78,37

(*) en tenant compte des prêts remboursés par anticipation en cours d'affectation pour 0,11 Md€

Surdimensionnement économique (passif non privilégié en % du passif privilégié, après swap et retraitement des mises en pension)

19,6%

II. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS

- Encours avant swaps de devises et provisions
- Encours détenus en direct ou apportés en garantie des prêts de l'article L.211-38

(en M€)

Pays	Actifs Hypothécaires	Actifs Publics	Valeurs de remplacement	Total	%
▪ France	38 900,0	21 203,2 ⁽²⁾	6 751,1	66 854,3	87,6%
▪ Belgique	906,8			906,8	1,2%
▪ Canada		418,7		418,7	0,5%
▪ Espagne		400,7		400,7	0,5%
▪ Etats-Unis		1 458,2		1 458,2	1,9%
▪ Italie		3 409,5		3 409,5	4,5%
▪ Japon		1 289,2		1 289,2	1,7%
▪ Pays-Bas	47,1	0,0		47,1	0,1%
▪ Pologne		340,8		340,8	0,4%
▪ Portugal		86,0		86,0	0,1%
▪ Suisse		1 125,8		1 125,8	1,5%
Total général	39 853,9 ⁽¹⁾	29 732,0	6 751,1	76 337,0	100%

⁽¹⁾ Ce montant tient compte d'un volume de 0,1 Md€ de prêts ayant fait l'objet de remboursement anticipé en attente d'enregistrement dans le système d'information et d'un montant de 0,3 Md€ correspondant au capital restant dû supplémentaire des prêts apportés en garantie des refinancements collatéralisés.

⁽²⁾ dont 670,0 M€ de dépôts à la Banque de France.

III. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

a) Particuliers

	CRD		Répartition par quotités calculées avec la valeur des gages réévaluée										
	(M€)	%	≤ 40%	>40% ≤50%	>50% ≤60%	>60% ≤70%	>70% ≤80%	>80% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤95%	>95% ≤100%	>100% ≤105%	>105%
Encours	39 128,1	100,0%	4 781,9 (12,2%)	2 145,4 (5,5%)	2 805,6 (7,2%)	3 390,7 (8,7%)	11 388,4 (29,1%)	2 277,4 (5,8%)	2 204,4 (5,6%)	3 032,1 (7,7%)	5 827,9 (14,9%)	740,6 (1,9%)	533,6 (1,4%)
dont :													
1. Garantie													
▪ hypothécaire et secteur aidé ⁽¹⁾	8,7	0,0%	7,6	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,5
▪ hypothécaire avec garantie publique ⁽²⁾	20 358,8	52,0%	1 818,6	759,5	1 000,2	1 301,1	2 434,5	1 453,2	1 889,9	2 866,6	5 740,3	707,5	387,2
▪ hypothécaire	13 736,6	35,1%	2 318,4	1 083,6	1 396,9	1 551,8	5 879,8	769,6	309,8	162,4	87,0	32,6	144,8
▪ caution Crédit-Logement	5 024,0	12,8%	637,3	302,2	408,3	537,8	3 074,0	54,6	4,7	3,0	0,6	0,4	1,1
2. Motif													
▪ accession	29 926,3	76,5%	3 739,1	1 553,0	1 925,8	2 454,6	6 143,7	1 957,6	2 114,8	3 001,7	5 805,1	732,3	498,7
▪ locatif	8 608,3	22,0%	795,8	481,2	659,8	920,9	5 244,7	319,9	89,7	30,4	22,8	8,3	34,9
▪ autre	593,5	1,5%	247,0	111,3	220,0	15,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Type de taux d'intérêt (avant swap)													
▪ révisable avec refixation ≤ 1 an	4 070,2	10,4%	814,0	477,3	569,6	656,0	1 185,8	158,4	78,8	40,1	32,0	10,5	47,6
▪ révisable avec refixation > 1 et < 5 ans	637,1	1,6%	296,9	83,1	56,8	53,1	78,8	19,2	14,3	10,3	10,1	4,4	10,2
▪ fixe ou révisable avec refixation ≥ 5 ans	34 420,7	88,0%	3 671,1	1 585,1	2 179,1	2 681,6	10 123,8	2 099,7	2 111,4	2 981,7	5 785,8	725,7	475,8
4. Défauts													
▪ impayés > 3 mois	304,7	0,8%	29,2	12,5	18,6	25,0	38,7	41,9	25,2	31,0	34,7	22,8	25,0
▪ surendettement - Neiertz	313,5	0,8%	25,2	10,0	19,1	31,8	51,7	30,0	31,9	29,3	26,0	16,7	41,7
▪ recouvrement judiciaire	670,2	1,7%	55,6	25,1	32,8	52,5	90,4	43,8	43,7	45,3	46,7	37,8	196,3

Quotité moyenne calculée avec la valeur des gages réévaluée (quotité "indexée") :

sur tout le portefeuille

73,5%

sur les prêts garantis FGAS :

80,9%

sur les autres prêts :

65,5%

Quotité moyenne calculée avec la valeur des gages à l'origine (quotité "non indexée") :

sur tout le portefeuille

73,6%

sur les prêts garantis FGAS :

79,4%

sur les autres prêts :

67,3%

⁽¹⁾ prêts hypothécaires avec garantie de l'Etat français : secteur aidé extinctif

⁽²⁾ prêts hypothécaires avec garantie publique : FGAS et NHG (Pays-Bas)

NOTA : les prêts hypothécaires non garantis par le FGAS sont financés par des obligations foncières à hauteur de au plus 80% de la valeur du gage réévaluée. Les prêts hypothécaires garantis par le FGAS sont financés par des obligations foncières à hauteur de au plus 100% de la valeur du gage réévaluée.

Au 30 septembre 2017, l'encours total non financé par des obligations foncières s'élevait à 404,2 M € .

III. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

a) Particuliers (suite)

	CRD		Répartition par quotités calculées avec la valeur des gages réévaluée										
	(M€)	%	≤ 40%	>40% ≤50%	>50% ≤60%	>60% ≤70%	>70% ≤80%	>80% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤95%	>95% ≤100%	>100% ≤105%	>105%
5. Localisation géographique													
France	38 174,3	97,6%	4 576,8	2 037,6	2 689,3	3 257,8	11 031,8	2 274,9	2 201,9	3 028,9	5 823,8	735,1	516,3
▪ Auvergne Rhône-Alpes	3 535,2	9,0%	474,6	216,5	280,4	318,5	1 144,6	199,3	200,3	269,3	379,7	27,8	24,2
▪ Bourgogne Franche-Comté	926,7	2,4%	104,1	45,2	62,8	69,0	193,2	65,7	66,6	98,0	166,9	31,2	24,1
▪ Bretagne	1 072,7	2,7%	155,5	63,0	86,1	99,8	278,9	63,0	57,0	96,2	156,6	8,8	7,6
▪ Centre	1 153,3	2,9%	96,5	42,8	48,6	66,3	250,5	78,4	70,1	83,9	281,7	89,9	44,7
▪ Corse	60,1	0,2%	11,0	4,2	8,0	6,9	11,9	3,2	3,6	4,6	5,6	0,9	0,2
▪ Grand Est	1 765,5	4,5%	133,4	67,3	89,6	109,3	404,2	112,3	122,3	199,9	404,2	61,3	61,8
▪ Hauts de France	3 519,7	9,0%	238,3	118,3	142,8	184,3	706,5	223,0	218,2	317,1	989,1	255,0	127,1
▪ Ile-de-France	10 997,5	28,1%	1 520,3	627,7	846,8	1 085,2	3 091,0	734,7	736,2	1 008,0	1 256,0	15,0	76,5
▪ Normandie	1 918,8	4,9%	195,1	83,9	104,9	116,8	386,4	108,0	114,9	215,4	539,7	36,7	17,0
▪ Nouvelle Aquitaine	3 221,4	8,2%	384,1	176,8	236,4	309,3	1 077,2	143,5	134,5	158,9	447,5	88,7	64,5
▪ Occitanie	4 332,0	11,1%	496,1	234,9	321,3	378,6	1 735,3	210,9	194,1	224,4	457,7	53,7	25,0
▪ Dom-Tom	270,3	0,7%	19,6	21,3	30,4	32,1	140,2	23,5	1,3	0,1	0,2	0,3	1,2
▪ Pays de la Loire	1 835,4	4,7%	187,1	89,9	120,8	140,0	547,1	89,8	92,3	140,6	359,0	42,8	26,0
▪ Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 565,7	9,1%	561,1	245,8	310,3	341,8	1 064,9	219,6	190,4	212,5	380,0	22,9	16,4
Belgique	906,8	2,3%	201,5	103,6	112,8	128,8	353,3	0,4	0,5	0,0	1,2	0,5	4,2
▪ région de Bruxelles-capitale	76,0	0,2%	17,2	9,3	9,6	12,2	27,4	0,2	0,0		0,1	0,0	0,0
▪ région flamande	506,9	1,3%	132,4	60,7	64,6	70,3	174,0	0,2	0,5		0,7	0,5	3,2
▪ région wallonne	323,9	0,8%	51,9	33,5	38,7	46,4	152,0	0,1	0,0		0,4	0,0	1,0
Pays-Bas	47,1	0,1%	3,6	4,3	3,5	4,1	3,3	2,1	2,0	3,2	2,9	5,0	13,0

III. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

b) Corporates

	CRD		Répartition par quotités calculées avec la valeur des gages réévaluée										
	(M€)	%	≤ 40%	>40% ≤50%	>50% ≤60%	>60% ≤70%	>70% ≤80%	>80% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤95%	>95% ≤100%	>100% ≤105%	>105%
Encours	725,7	100,0%	400,7 (55,2%)	130,7 (18,0%)	123,6 (17,0%)	0,5 (0,1%)	5,4 (0,7%)	0,0 (0,0%)	0,3 (0,0%)	0,0 (0,0%)	63,9 (8,8%)	0,0 (0,0%)	0,7 (0,1%)
dont :													
1. Motif													
▪ immobilier social	365,8	50,4%	344,0	5,3	10,3	0,4	4,8		0,3				0,7
▪ autre	360,0	49,6%	56,7	125,5	113,2	0,1	0,6				63,9 ⁽¹⁾		
2. Type de taux d'intérêt (avant swap)													
▪ révisable ≤ 1 an	384,9	53,0%	253,3	93,6	36,7		0,3		0,3				0,7
▪ révisable et refixation > 1 et < 5 ans	0,0	0,0%											
▪ fixe ou révisable et refixation ≥ 5 ans	340,8	47,0%	147,4	37,1	86,9	0,5	5,1				63,9 ⁽¹⁾		

Quotité moyenne calculée avec la valeur réévaluée des gages (quotité "indexée") :

40,2%

⁽¹⁾ encours du secteur aidé en contentieux.

NOTA : les prêts aux corporates sont financés par des obligations foncières à hauteur de au plus 60% de la valeur du gage réévaluée.

IV. EXPOSITIONS SUR LES PERSONNES PUBLIQUES

a) Répartition des encours par pays et type d'entité publique (avant swaps de devises)

(en M€)	Pays	Souverain	Garantie d'Etat	Collectivité locale	Garantie collectivité locale	Etabl. public	Total ⁽³⁾	%
	France	1 816,3 ⁽¹⁾	401,6	10 544,5	2 742,1	5 698,7	21 203,2 ⁽²⁾	71,3%
	Canada			29,1	389,6		418,7	1,4%
	Espagne		15,8	333,0	51,9		400,7	1,3%
	Etats-Unis		35,5	1 360,1		62,6	1 458,2	4,9%
	Italie	2 267,3	3,5	1 138,7			3 409,5	11,5%
	Japon			438,4		850,9	1 289,2	4,3%
	Pologne	340,8					340,8	1,1%
	Portugal		65,0	21,0			86,0	0,3%
	Suisse			358,9	628,1	138,8	1 125,8	3,8%
	Total général	4 424,4	521,4	14 223,7	3 811,6	6 751,0	29 732,0	100,0%

⁽¹⁾ dont 670,0 M€ de dépôts à la Banque de France

⁽²⁾ dont 2,1 M€ de créances douteuses provisionnées à hauteur de 0,1 M€.

⁽³⁾ dont 1 529,1 M€ de titres donnés en pensions livrées.

Les créances éligibles au refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne, en valeur nominale, s'élèvent à :

10,0 Md€

IV. EXPOSITIONS SUR LES PERSONNES PUBLIQUES
b) Répartition des encours France par région

Régions	Encours (M€)	%
▪ Auvergne Rhône-Alpes	2 468,6	11,6%
▪ Bourgogne Franche-Comté	907,6	4,3%
▪ Bretagne	537,5	2,5%
▪ Centre	879,5	4,1%
▪ Corse	33,9	0,2%
▪ Grand Est	1 662,7	7,8%
▪ Hauts de France	2 107,9	9,9%
▪ Ile-de-France	3 431,9	16,2%
▪ Normandie	971,2	4,6%
▪ Nouvelle Aquitaine	1 441,2	6,8%
▪ Occitanie	2 010,0	9,5%
▪ Pays de la Loire	856,8	4,0%
▪ Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 058,6	9,7%
▪ Dom-Tom	19,8	0,1%
▪ dépôts à la Banque de France	670,0	3,2%
▪ Etat Français	1 146,3	5,4%
Total général	21 203,2	100,0%

V. VALEURS DE REMPLACEMENT

	Montant net (M€)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêts à moins de 2 mois à BPCE garantis par un portefeuille de créances <ul style="list-style-type: none"> - dont intégralement garantis par un portefeuille de créances 	6 600,0 6 591,1
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres titres et créances à moins de 100 jours émises par des établissements de crédit bénéficiant du 1^{er} échelon de qualité de crédit à court terme 	151,1
TOTAL VALEURS DE REMPLACEMENT	6 751,1

Montant des titres, sommes et valeurs reçues en garantie des opérations de couverture :
1,4 Md€

VI. PASSIFS PRIVILEGIÉS

a) Répartition des encours d'obligations foncières par devise et maturité avant swaps de devises

(en M€)	EURO	Dollar US	Franc Suisse	Livre GB	Yen	Couronne Norvégienne	TOTAL
Maturités	EUR	USD	CHF	GBP	JPY	NOK	
▪ ≤ 1 an	4 704,5		841,7		73,9		5 620,2
▪ > 1 et ≤ 5 ans	24 885,1		905,8		7,4	259,6	26 057,9
▪ > 5 et ≤ 10 ans	17 166,0		149,5	337,9		61,1	17 714,5
▪ > 10 ans	12 317,1	210,6	405,9	281,6		101,8	13 317,0
TOTAL en M€	59 072,7	210,6	2 302,9	619,6	81,3	422,5	62 709,6

Parité devise contre 1 € (cours au 31/12/2017)	1,2010	1,1703	0,8877	135,2746	9,8262
---	---------------	---------------	---------------	-----------------	---------------

Durée de vie moyenne : **7,4 ans**

VI. PASSIFS PRIVILEGES (suite)
b) Liste des principales émissions publiques

Emprunts	Code ISIN	Date d'échéance	Encours (en millions dans la devise)
Emprunts en euros			38 186
▪ CFF 4.50% mai 2018	FR0000474652	16/05/2018	2 945
▪ CFF 0.125% juin 2018	FR0012790319	18/06/2018	1 600
▪ CFF 1,125% mars 2019	FR0011780832	11/03/2019	1 000
▪ CFF 4.375% avril 2019	FR0010464321	25/04/2019	2 607
▪ CFF 0.375% septembre 2019	FR0012159820	17/09/2019	1 000
▪ CFF 0.125% février 2020	FR0012536704	18/02/2020	1 000
▪ CFF 0.375% octobre 2020	FR0013031614	29/10/2020	1 250
▪ CFF 3.50% novembre 2020	FR0010960070	05/11/2020	1 400
▪ CFF 4.375% avril 2021	FR0011035575	15/04/2021	1 000
▪ CFF 4.875% mai 2021	FR0010758599	25/05/2021	3 065
▪ CFF 5.75% octobre 2021	FR0000487225	04/10/2021	1 151
▪ CFF 0.625% novembre 2021	FR0012299394	12/11/2021	1 500
▪ CFF 4.25% janvier 2022	FR0011181171	19/01/2022	1 000
▪ CFF 0.25% mars 2022	FR0013135282	16/03/2022	1 000
▪ CFF 0.2% septembre 2022	FR0013256427	16/09/2022	1 500
▪ CFF 2.375% novembre 2022	FR0011356997	21/11/2022	1 750
▪ CFF 0,625 % février 2023	FR0012938959	10/02/2023	1 500
▪ CFF 0,325 % septembre 2023	FR0013231081	12/09/2023	1 500
▪ CFF 2% mai 2024	FR0011885722	07/05/2024	1 000
▪ CFF 0.5% septembre 2024	FR0013162302	04/09/2024	1 000
▪ CFF 0.375% décembre 2024	FR0013281748	11/12/2024	1 250
▪ CFF 0.75% janvier 2025	FR0012447696	21/01/2025	1 000
▪ CFF 4% octobre 2025	FR0010913749	24/10/2025	2 630
▪ CFF 1% février 2026	FR0013106630	02/02/2026	1 000
▪ CFF 0.225% septembre 2026	FR0013201449	14/09/2026	1 000
▪ CFF 1.25% novembre 2032	FR0013296159	15/11/2032	500
▪ CFF 3.875% avril 2055	FR0010292169	25/04/2055	1 038

VII. PASSIFS NON PRIVILÉGIÉS

a) Principales dettes intra-groupes au 31 décembre 2017

	Date d'échéance	Encours (M€)
Passifs chirographaires (encours total 9,6 Md€)		
▪ dont emprunts à court terme	inf à 6 mois	2 500
▪ dont opérations de pensions livrées	inf à 6 mois	1 717
▪ dont opérations à long terme	indéterminée	1 500
Passifs subordonnés (encours total 2,3 Md€)		
▪ dont Compte courant d'associé	indéterminée	2 100

b) Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité estimés au 31 décembre 2017, calculés conformément à la CRR/CRD 4

(en millions d'euros)

Fonds propres	montant
Common Equity Tier One	3 107
Additional Tier One	
Tier Two	
Total fonds propres	3 107

Ratios de solvabilité	(en %)
Common Equity Tier one	21,2%
Ratio de solvabilité Tier one	21,2%
Ratio de solvabilité	21,2%

VIII. DUREES DE VIE

a) Actifs

	Actifs hypothécaires	Expositions sur personnes publiques	Valeurs de remplacement	Ensemble des actifs (*)
Encours (M€)	39 853,9	29 732,0	6 751,1	76 337,0
Durée de vie moyenne (années)	7,7	8,4	0,1	7,3

b) Passifs

	Emprunts privilégiés	Ensemble des passifs (*)
Encours (M€)	62 709,6	75 300,0
Durée de vie moyenne (années)	7,4	7,7

(*) Encours hors ICNE, écarts de change, comptes de régularisation

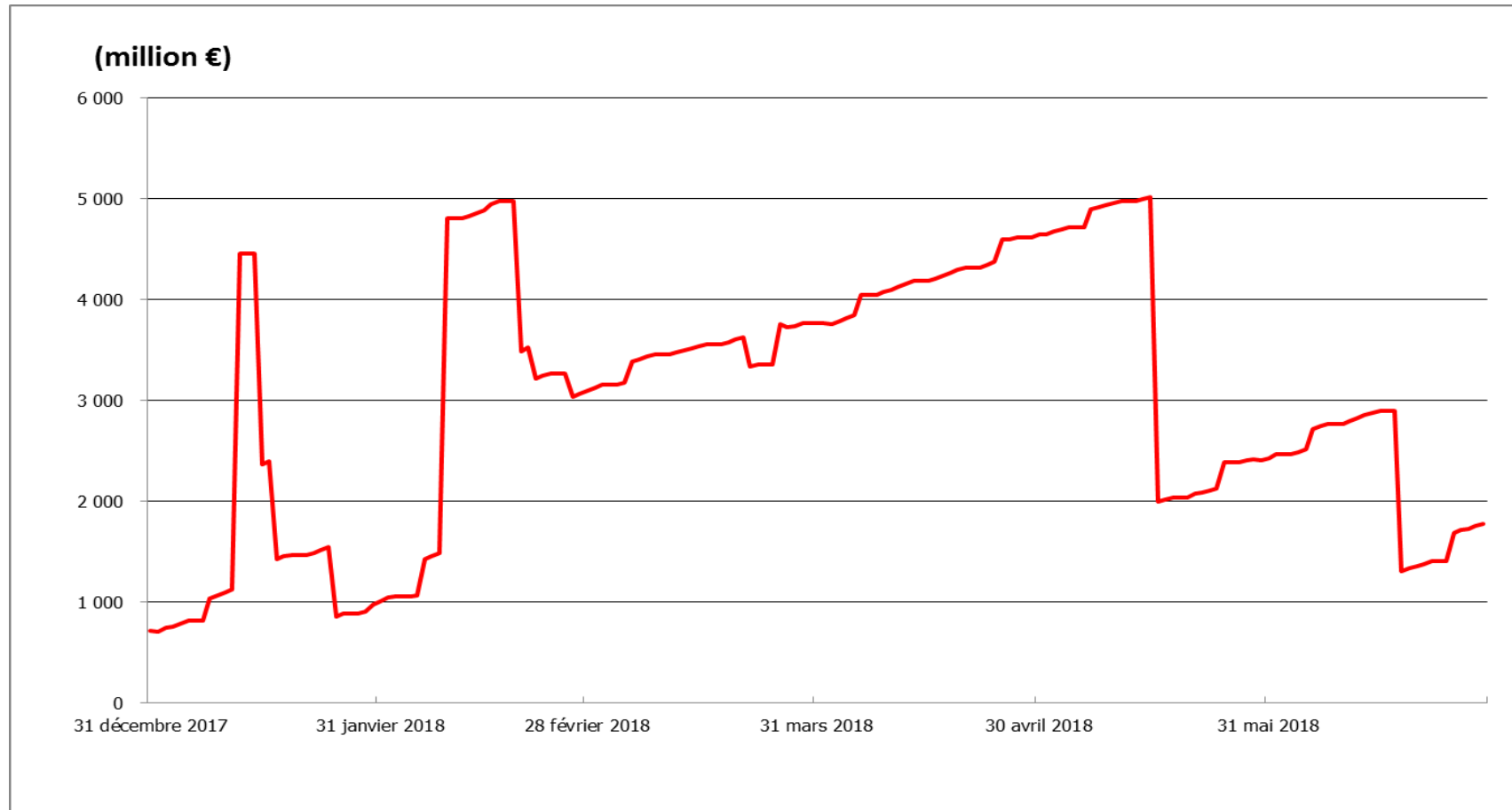
c) *Ecart de durée de vie moyenne à respecter instauré par l'arrêté du 26 mai 2014 modifiant l'article 12 du règlement n° 99-10 du 9 juillet 1999 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution*

L'article 12 modifié de ce règlement précise que la durée de vie moyenne des actifs considérés à concurrence du montant minimal nécessaire pour satisfaire un ratio de couverture de 105%, ne doit pas excéder de plus de 18 mois celle des passifs privilégiés.

Au 31 décembre 2017, la Compagnie de Financement Foncier respecte cette limite.



IX. LIQUIDITÉ À 180 JOURS EN SITUATION EXTINCTIVE



Les créances éligibles au refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne, en valeur nominale, s'élèvent à :
permettant d'obtenir immédiatement des liquidités supplémentaires estimées à 7,2 Md€ auprès de la BCE
tout en continuant à respecter le ratio réglementaire de surdimensionnement minimum de 105%

10,0 Md€

X. POSITION DE TAUX : IMPASSES DE TAUX EXPRIMÉES EN % DU BILAN COURANT

Période d'observation des impasses	Limites internes de la Compagnie de Financement Foncier	Impasses observées à la date d'arrêté		
		Moyenne des valeurs absolues	Maximale	Minimale
▪ ≤ 2 ans	2 %	0,7%	1,6%	0,1%
▪ >2 et ≤ 5 ans	3 %	0,8%	2,0%	0,0%
▪ > 5 et ≤ 10 ans	5 %	1,3%	2,5%	0,3%